

liorations, y compris la nouvelle toiture en cuivre, les réparations, etc., \$5,500 ; Souris, édifice public, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Salle d'exercices militaires de Saint-Jean (à voter de nouveau), \$10,000 ; station de quarantaine de Saint-Jean sur l'île aux Perdrix—hôpital, deux dépôts des immigrants et bâtiment et appareil pour l'éclairage au gaz acétylène, aussi réparations aux vieux bâtiments (à voter de nouveau), \$32,500 ; dépôt des immigrants de Saint-Jean, \$22,000 ; Lazaret de Tracadie—réparations au bâtiment, aux clôtures, etc., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Québec :—Edifice public de Cicoutimi, \$8,000 ; édifice public de Fraserville (Rivière-du-Loup)—réparations et améliorations, \$1,000 ; édifice public de Gramby—améliorations, \$1,000 ; station de quarantaine de la Grosse-Île—améliorations et réparations aux bâtiments, \$900 ; édifice public de Hochelaga—améliorations, \$1,650 ; Iberville—édifice public, \$5,000 ; édifice de Joliette—améliorations et réparations, etc., \$2,500 ; Lachute—édifice public, \$5,000 ; casernes de Montréal pour corps permanent (à voter de nouveau), \$20,000 ; bureau de poste de Montréal—paiement à U. H. Dandurand de sa commission et de ses dépenses d'achat et de vente de propriété, \$1,500 ; Montréal, édifices militaires—nouveaux magasins, \$10,000 ; Montréal, entrepôt d'examen—Aménager le 3<sup>me</sup> étage pour la division des messageries, nouvelles chaudières, etc., \$14,000 ; Montréal, édifice du Revenu de l'Intérieur—agrandissements, améliorations et réparations, etc., l'emplacement de l'addition devra être donné par la ville, \$50,000 ; bureau de poste de Montréal—installation du système de tubes pneumatiques entre le bureau de poste général et le nouveau dépôt postal projeté, \$55,000 ; Montréal—emplacement et construction de nouveau dépôt postal, \$75,000 ; Montréal—améliorations au bureau de poste, \$25,000 ; douane de Saint-Régis—améliorations et réparations, \$1,000 ; édifice public de Sherbrooke—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; Trois-Rivières—salle d'exercices militaires—les autorités municipales devront fournir gratuitement un emplacement convenable, \$10,000 ; Trois-Rivières—bureau de poste—améliorations et nouveaux aménagements au bureau de poste, etc., \$2,000 ; citadelle de Québec—Hangar d'exercices pour l'école d'artillerie (à voter de nouveau), \$10,000 ; Salle d'exercices de Québec—addition au bâtiment, etc., (à voter de nouveau, \$20,000), \$30,000 ; édifices militaires de Québec—grand magasin à l'arsenal national (à voter de nouveau), \$11,000 ; bureau de poste de Québec—installation d'un bureau pour le surintendant du service des courriers sur chemin de fer, \$1,100 ; édifices militaires de Québec—hangar pour l'emmagasinage du gros matériel dans le parc aux boulets, \$1,000 ; observatoire de Québec—réparations et améliorations, \$1,600 ; citadelle de Québec—logement du Gouverneur général—réparations, mobilier, etc., \$3,600 ; bâtiment des immigrants sur la levée Louise et le brise-lames—améliorations et agrandissements, y compris un passage couvert et clôtures avec barrières le long de la voie du chemin de fer, trottoirs, etc., \$10,000 ; agence du ministère de la Marine et des Pêcheries à Québec, sur le quai du Roi—canalisation électrique, etc., pour nouvelles lampes électriques, \$640 ; Québec—hôpital pour le traitement des immigrants atteints du trachoma et autres maladies analogues, \$17,000 ; Québec—nouveaux abris des immigrants sur le brise-lames de la Pointe à Carcy et agrandissements et améliorations des bâtiments actuels, y compris un passage couvert conduisant à ceux de la levée Louise, \$45,000 ; bâtiments des immigrants de Québec, en général, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante-quatre mille cent un dollars et quarante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :—Barrie, édifice public de—remaniement des installations du bureau de poste et autres améliorations, aussi réparations, \$4,800 ; Brockville, édifice public de—modifications et agrandissements dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., \$4,500 ; Brantford, édifice public de—modifications et agrandissement dans le bureau de poste, y compris des installations nouvelles, etc., aussi renouvellement de la plomberie par